

DELIBERATION N° 21 - MODIFICATION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES

Rapporteur : M. BOILEAU

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La délibération du Conseil Municipal n°6 du 10 décembre 2018 a fixé les tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il convient de noter que la ville assure la gestion et l'entretien de ses salles municipales et en gère également les fluides dont les coûts évoluent. Elle y réalise aussi des travaux afin d'améliorer la qualité de leur accueil.

Ainsi, il est proposé d'actualiser les tarifs de toutes les salles et de créer des tarifs pour la salle de sport de l'Espace Séquoia, qui est un nouveau bâtiment, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les tarifs seraient donc les suivants:

Maison des Loisirs (capacité : 110 personnes)

	Tarifs au 1^{er} janvier 2022
Associations ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides. Au-delà, application du tarif ludréen
Entreprises ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides. Au-delà, application du tarif ludréen
Ludréens sans cuisine et vaisselle	275 € le 1 ^{er} jour 137 € à partir du 2 ^{ème} jour
Ludréens avec cuisine et vaisselle	400 € le 1 ^{er} jour 200 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur sans cuisine et vaisselle	390 € le 1 ^{er} jour 195 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur avec cuisine et vaisselle	525 € le 1 ^{er} jour 262 € à partir du 2 ^{ème} jour
Fluides sans cuisine et vaisselle	15 €
Fluides avec cuisine et vaisselle	25 €
Dérogation jusqu'à 5h du matin (mariages ou anniversaires) au lieu de 3h	Facturation de 30 € supplémentaire
Nettoyage insuffisant de la salle	Facturation de 20 € par heure réalisée

Salle Monnet (capacité : 150 personnes)

Associations ludréennes	Gratuité sauf fluides et gardiennage
Entreprises ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides et gardiennage. Au-delà, application du tarif ludréen.
Ludréens	375 € le 1 ^{er} jour 172 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieurs	760 € le 1 ^{er} jour 380 € à partir du 2 ^{ème} jour
Gardiennage	SMIC/horaire charges comprises
Fluides	25 € de d'octobre à mars 15 € d'avril à septembre

Salle Schweitzer (capacité: 120 personnes)

Associations ludréennes	Gratuité sauf fluides
Entreprises ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides. Au-delà, application du tarif ludréen
Ludréens sans cuisine et vaisselle	280 € le 1 ^{er} jour 140 € à partir du 2 ^{ème} jour
Ludréens avec cuisine et vaisselle	410 € le 1 ^{er} jour 205 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur sans cuisine et vaisselle	415 € le 1 ^{er} jour 207 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur avec cuisine et vaisselle	550 € le 1 ^{er} jour 275 € à partir du 2 ^{ème} jour
Fluides sans cuisine et vaisselle	15 €
Fluides avec cuisine et vaisselle	25 €

Salle Marvingt (gymnase)

Associations ludréennes	Gratuite pour la 1 ^{ère} location 700 € à partir de la 2 ^{ème} location pour le 1 ^{er} jour et 350 € à partir du 2 ^{ème} jour consécutif de location
Autres usagers	1 420 € le 1 ^{er} jour 710 € à partir du 2 ^{ème} jour
Fluides	25 € de d'octobre à mars 15 € d'avril à septembre
Nettoyage	50 €

Espace Séquoia - Salle de Sport (sans restauration)

Associations ludréennes	Gratuite pour la 1 ^{ère} location 700 € à partir de la 2 ^{ème} location pour le 1 ^{er} jour et 350 € à partir du 2 ^{ème} jour consécutif de location
Autres usagers	1 420 € le 1 ^{er} jour 710 € à partir du 2 ^{ème} jour
Fluides	25 € de d'octobre à mars 15 € d'avril à septembre
Nettoyage	50 €

Salle Cerdan (salle d'arts martiaux - occupations ponctuelles) : facturation des fluides à savoir 25 € des mois d'octobre à mars inclus, et 15 € des mois d'avril à septembre inclus (par jour d'utilisation).

Salle Charcot située au Centre Culturel Charcot (conférence, concert, etc.) : facturation des fluides à savoir 25 € des mois d'octobre à mars inclus, et 15 € des mois d'avril à septembre inclus (par jour d'utilisation).

La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 26 novembre 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de modifier la tarification des salles municipales comme exposée ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2022, les autres dispositions en vigueur restant inchangées.

Les crédits et recettes seront prévus au budget primitif 2022 et aux suivants.